

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. mat.	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 50 — —	matin, Poste.	5 — 11 — soir,	Omnibus.
9 — 04 — —	Omnibus.	9 — 52 — —	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départs de Saumur pour Tours.	
1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 5

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

D'après la *Sentinella Bresciana*, l'Autriche doit ré-
mettre au gouvernement italien, le 3 octobre, les pri-
sonniers politiques modénais emmenés par le duc,
en 1859, et enfermés dans les cachots de Mantoue.
La *Gazette officielle* dit que les princes royaux ont
assisté à la cérémonie de la pose de la première
pierre du monument du camp de Castelfidardo.

L'*Opinione* dit que Castrucci persiste devant le
tribunal dans sa déclaration de culpabilité relative-
ment au meurtre du gendarme pontifical. Il aurait
donné des renseignements qui la confirment.

Le même journal attribue au parti mazzinien les
troubles des Romagnes. L'élévation du prix des den-
rées n'est que le prétexte de cette agitation.

Soixante brigands qui avaient envahi un petit vil-
lage de la province d'Ascoli ont été faits prison-
niers.

De nouveaux individus arrêtés à Bologne à l'oc-
casion des derniers désordres dont cette ville a été
le théâtre, ont été conduits, sous l'escorte d'un
nombreux détachement de cavalerie, à la station du
chemin de fer pour être transportés à Alexandrie.

Naples, 30. — On attend une démonstration po-
pulaire pour demain. Le questeur nouvellement élu
a, dans une proclamation, engagé les citoyens à
s'abstenir. L'autorité est résolue à empêcher la dé-
monstration.

Une lettre du général Cialdini, adressée au gé-
néral Toppi, déclare que la démonstration projetée
pour demain et qui a pour but de hâter la solution
de la question romaine, irait précisément contre ce
but. « En conséquence, dit le général, je ne puis pas
la permettre. Je me confie à la garde nationale qui
saura maintenir l'ordre. » Des affiches anonymes en-
gagent la population à persister dans son projet de
démonstration. Du reste, la ville est tranquille.

D'après la *Monarchia Nazionale*, le bruit court
que le gouvernement démentira officiellement toute
participation de sa part à la publication de la bro-
chure relative aux garanties de l'indépendance du
Saint-Siège; il démentirait aussi l'existence d'un ul-
timum à la cour pontificale.

On mande de Rome, 30 septembre :
Ce matin, après avoir donné le chapeau aux nou-
veaux cardinaux, le Pape a tenu un consistoire se-
cret dans lequel il a nommé cinq évêques. Il a aussi
prononcé une allocution sur les événements italiens
et l'expulsion violente du cardinal-archevêque de
Naples; il a parlé de la situation religieuse du Me-
xique et de la Nouvelle-Grenade, aggravée encore
par l'expulsion du délégué apostolique. — Havas.

Un télégramme de Pesth nous avait parlé, il y
a quelques jours, de troubles qui ont eu lieu dans
cette ville à l'occasion de la saisie d'une certaine
quantité de tabac de contrebande. Voici sur cette
affaire quelques nouveaux détails que nous fournit
la correspondance Havas.

A Pesth, le 26 septembre, a été saisie une voi-
ture chargée de tabac. Il y eut un rassemblement,
la foule se mit à hoer, à siffler et à pousser les
douaniers et les soldats qui les accompagnaient. Une
compagnie d'infanterie sortit en toute hâte de la
kalis (caserne) et vint les dégager. Dans la bagarre,
deux israélites, Bretschneider et Feldmann reçurent
des coups de baïonnette; le négociant en gros
Gruber fut blessé à la tête.

Le 29 et le 30 septembre, de nombreux rassem-
blements ont eu lieu, à Pesth, devant l'hôtel du
comitat, lequel et les rues environnantes ont été
occupés par la troupe. La population est vivement
excitée, cependant l'ordre n'a pas été troublé.

Le comte Carolyi a renvoyé sans l'ouvrir un or-
dre de la lieutenance-générale aux fonctionnaires
de rester en fonction. Le sceau du comitat a été dé-
posé au musée national.

La nouvelle donnée par le journal *le Pays* relative
à une entrevue des réfugiés hongrois avec M. Deak
est inexacte.

Vienne, 1^{er} octobre. — On s'attend à une réduction
prochaine de l'armée. — Havas.

Varsovie, 30 septembre. — Le mandat dont par-
lent quelques journaux n'a pas été remis par les
électeurs aux nouveaux élus. On s'est borné à le re-
produire sur des placards clandestins.

Cet incident, qui aurait pu compromettre les
élections, n'a pas eu de suite. — Havas.

Madrid, 30 septembre. — La *Correspondencia*
prétend savoir d'une source digne de foi, de Lis-
bonne, que le mariage du roi D. Pedro avec la
princesse de Savoie serait convenu. — Havas.

Nous empruntons à une correspondance de Rome
les détails qui suivent sur la célébration du mariage
de l'archiduc Charles, frère du grand-duc de Tos-
cane, avec la princesse Marie-Clémentine, sœur
de François II.

D'un côté de la salle du Consistoire, où l'on avait
élevé un trône à cet effet, étaient le roi et la reine
de Naples, la reine veuve, la future épouse; les
comtesses de Trapani et de Trani, et les frères du
roi. De l'autre côté se tenaient les cardinaux pala-
tins et le cardinal-archevêque de Naples, l'archiduc
Charles et les témoins.

Avant de commencer la messe, un maître des cé-
rémonies du Pape a invité les époux à venir pren-
dre place au prie-Dieu qui avait été préparé pour
eux. La future épouse s'est alors prosternée devant
sa mère et lui a demandé sa bénédiction.

Au moment de bénir le mariage, le Saint-Père
s'est retourné vers l'archiduc Charles, et lui a dit :

« Charles, mon très-cher fils en Jésus-Christ, con-
sentez-vous à prendre pour votre légitime épouse
la princesse Marie-Immaculée-Clémentine? »

L'archiduc a répondu : « Saint-Père, je le veux
ainsi. »

La même demande a été faite à la princesse, qui
a répondu dans les mêmes termes.

Après la messe, le Saint-Père a adressé aux
époux un discours émouvant.

« En ce moment, a dit le Pape, vous êtes con-
traints de vivre sur la terre étrangère, et ce n'est
pas sans raison que Dieu permet dans sa sagesse des
secours politiques qui ont de telles conséquences.
Dieu le permet, afin que dans le malheur et la solitude
chacun puisse mieux comprendre ses devoirs et ac-
quiesce la force et la sagesse pour les remplir. Quand
le malheur vous aura purifiés et fortifiés, la Pro-
vidence ne tardera pas à vous ramener dans le
royaume de vos pères, car il est impossible que le

FRUSTRATION

LA FÉE DE LA LANDE.

Or, voici l'aventure qui attendait notre ami Fabrice
un jour qu'il sortit d'Auray et se dirigea vers Karnac.

La campagne était rayonnante et fleurie, l'air tiède et
parfumé, une douce brise de mer agitait mollement le
feuillage. Notre touriste, aussi impressionnable poète
qu'intrepide archéologue, admirait toutes ces grâces de
la nature épanouie, sans cependant négliger l'inspection
de deux tombelles, chacune surmontée d'un *men-hir*,
qu'il rencontra sur son passage.

Arrivé au Monstoir, pauvre petit hameau placé à égale
distance d'Auray et de Karnac, il alla visiter un *dolmen*
de moyenne dimension, composé de deux tables massives
appuyées sur huit piliers verticaux. Comme il se re-
posait un moment à son ombre, il aperçut, cheminant
le long d'une sente, une toute jeune paysanne, svelte et
jolie dans son corsage de drap bleu rehaussé de gause
écarlate et sous sa cornette de dentelle. Elle portait à son
bras un petit panier d'osier rempli d'iris, de convolvulus
et de glaïeuls. Il suivit du regard cette apparition
rustique et charmante, qui s'harmonisait si bien avec le

paysage, et la vit disparaître comme à regret dans une
coupure de la vallée.

Quelques minutes après, il se remit en marche. Jus-
qu'alors il avait traversé une campagne boisée. Il entra
bientôt dans une plaine de bruyères roses, dorée çà et là
de genêts et d'ajoncs en fleur. De petits blocs de pierre
sans forme et sans nom, débris dispersés sans doute d'un
cromlech détruit, gisaient de tous côtés à demi-enterrés
sous l'herbe. Il ne vit rien aux alentours qui indiquât
un monument celtique, et il continua son chemin vers
Karnac.

Lorsqu'il se fut avancé dans l'immense lande qui porte
ce nom, un imposant spectacle s'offrit à ses yeux : d'in-
nombrables et gigantesques pierres, assises par longues
files non loin de la mer, dessinaient leurs formes bi-
zarres sur un vaste ciel bleu. On eût dit une armée de
géants rangés en bataille et prêts à défendre ce point de
la côte menacé par un mystérieux débarquement. Après
avoir contemplant de loin l'effet étrange et magnifique de
ces abruptes monuments, Fabrice s'approcha d'eux et
en étudia minutieusement les dispositions.

Ces monuments consistent en plus de douze cents
énormes pierres brutes rangées sur onze lignes parallèles.
Ces lignes s'étendent du nord-est au nord-ouest sur une
longueur de 763 toises et une largeur de 47 environ. A

la tête des files, vers l'extrémité nord-ouest, contre
une metairie nommée le Menec, est un demi-cercle
formé de pierres semblables, qui part de la première
file et va se terminer à la onzième. De sorte que la per-
pendiculaire à la direction des alignements forme son
diamètre. Ce demi-cercle qui traverse la metairie est
composé de dix-huit pierres.

Les trois quarts environ des masses granitiques qui com-
posent le singulier assemblage des monuments de Karnac
sont de véritables *men-hirs*, ou pierres plantées vertica-
lement en terre. Leurs hauteurs varient autant que leurs
formes. Les plus élevées ont dix-huit ou vingt pieds d'é-
levation, mais beaucoup n'en ont que dix ou douze. Les
autres masses, appelées *peulvans*, sont informes, et
tout simplement posées sur le sol, mais leur volume est
énorme, et leur poids peut être évalué à soixante-dix ou
quatre-vingt milliers.

Quoique ces pierres soient d'un granit fort dur, elles
sont comme rongées par le temps. Les lichens d'un vert
pâle, tapissent leurs profondes fissures, et la mousse
couvre leurs têtes rugueuses et foudroyées. Chose
étrange! un grand nombre de *men-hirs* sont plantés en
terre la pointe en bas, leur masse est infiniment plus
considérable à leur sommet qu'à leur base, et ils paraissent
portés comme sur un pivot. Cette particularité ca-

jour de la justice n'arrive pas. Il viendra le temps marqué par l'Esprit-Saint dans ces paroles : *Ventus de terra orta est et justitia de caelo prospexit*. En attendant, je vous bénis dans toute l'effusion de mon âme pour que vous soyez heureux ; avec vous, archiduc Charles, je bénis votre vieux père et votre mère ; avec vous, Marie-Clémentine, je bénis votre pieuse mère dont vous êtes maintenant séparée.

A ces mots, la reine mère a fondu en larmes. La princesse Clémentine, qui est âgée de 16 ans, était vêtue de blanc, avec une modeste couronne de fleurs sur la tête. L'archiduc portait l'uniforme de l'ordre de Pie, dont il a été récemment décoré par le Saint-Père.

La reine, femme de François II, avait une toilette rose très-élégante. La reine-mère était en noir. Après la célébration de la messe, les époux et leur suite ont été conduits dans la salle de la Bibliothèque particulière de Sa Sainteté, où le Pape leur offrit des rafraîchissements. Puis avant que les époux se retirassent, le Saint-Père a donné à la princesse un magnifique reliquaire, représentant une croix grecque en or artistement travaillée et ornée de pierres précieuses.

On ne cite que de très-rare exemples de mariages de princes royaux bénis par les Papes. — **Havas.**

FAITS DIVERS.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice et S. A. I. le Prince Impérial, sont arrivés mardi matin, à deux heures un quart, à Saint-Cloud.

M. le général Rolin les attendait à la grille d'entrée du parc.

La santé de Leurs Majestés est excellente, ainsi que celle du Prince Impérial.

— Il y a eu mardi conseil des ministres à Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

— On mande de Londres, 30 septembre : Le froment anglais a baissé de 2 sh. ; le froment étranger est sans affaires ni changement ; l'orge a fléchi de 1 à 2 sh. ; l'avoine, de 6 pences, et la farine américaine de 1 sh.

— Un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* lui écrit d'Athènes que l'individu qui a tiré sur la reine est un jeune homme pâle, blond, maigre, long, dépourvu de sang et de chair, élève du Gymnase, âgé de 17 à 19 ans, fils d'un certain M. Dosis, homme savant, mais qui s'adonne aux idées démocratiques et sociales, ayant du reste de la fortune, allié aux principales familles fanariotes et appartenant à cette coterie. Son frère aîné, alors étudiant au Gymnase, a pris, en 1854, une part active à l'expédition de Thessalie ; après son retour, il s'est rendu en Italie, où il a servi comme volontaire dans l'armée piémontaise, en 1859. Il y a un an, on le voyait souvent flâner dans les rues d'Athènes, dans un uniforme pittoresque, et il est probable qu'il a exercé une certaine influence sur son frère cadet.

— L'amiral Bonnard, en passant par Alexandrie, a fait l'acquisition, pour le compte du gouvernement, d'un certain nombre de chevaux destinés au service du corps d'expédition de Cochinchine.

Ces chevaux proviennent de la cavalerie égyptienne.

tiennes, dont le pacha d'Egypte a considérablement diminué l'effectif ; outre qu'ils sont dressés au service militaire et habitués à la chaleur ; l'achat a été fait à des conditions très-avantageuses. C'était donc une excellente occasion dont le nouveau gouverneur de la Cochinchine a su habilement profiter.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les premiers renseignements que nous avons eus sur la mort d'un malheureux puisatier, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, n'étaient pas exacts. Voici, d'après de nouvelles informations, ce que nous avons appris :

La semaine dernière, plusieurs maçons creusaient un puits dans une ferme située sur la commune de Cunault, appartenant à M. de Saint-Pern. Ils avaient déjà atteint vingt-sept mètres de profondeur, quand tout à coup, l'ouvrier qui creusait au fond poussa un cri qui jeta l'épouvante parmi les travailleurs. Aussitôt un autre maçon, plein de générosité, descendit pour porter secours à son camarade. A peine fut-il parvenu à lui qu'un nouveau cri se fit entendre et annonça qu'un nouveau malheur était imminent.

L'épouvante, générale alors dans tout le chantier, redoubla ; personne ne conserva son sang-froid. On allait à droite, à gauche, et le bruit de ce double malheur se répandit promptement autour de la ferme.

Non loin de là travaillait le sieur Benéteau, d'Andrézé, d'un dévouement à toute épreuve. A cette nouvelle, il court vers la ferme, et n'hésite pas à descendre à son tour. Il est assez heureux pour attacher chacune des victimes, qui ont été retirées du puits et rappelées à la vie. Mais, hélas ! il a séjourné trop longtemps au milieu de cette atmosphère d'acide carbonique : ses forces lui font défaut, il ne peut regagner l'orifice. On ne l'entendait plus, il ne répondait à aucun cri d'appel ! Aux transports de joie succédèrent l'inquiétude et la consternation.

Pour le retirer, on descendit dans le puits une araignée en fer. Il fut saisi par ses vêtements, et on l'éleva à 10 mètres environ ; la joie renaissait, mais elle devait être de courte durée. Ses vêtements se déchirèrent, la tension de la corde cessa, et on entendit une chute épouvantable au fond du puits.

Bien que cet événement eût dû faire réfléchir, on redescendit aussitôt l'araignée, on le ressaisit de nouveau, et on remonta le corps de Benéteau ; mais ce n'était plus qu'un cadavre.

Nous ne pouvons donner l'idée de la consternation que cette mort a causée dans le pays ; chacun donnait un juste tribut d'éloges à la générosité de Benéteau, qui venait d'être victime de son courage.

Cet événement était connu à Saumur lundi, et cependant deux ouvriers puisatiers ont été assez imprudents pour descendre ce même jour dans un puits de la ville, au fond duquel une lumière ne pouvait vivre. Fort heureusement ils n'en ont pas souffert, mais on ne comprend pas une telle fanfaronnade, surtout après un exemple si récent.

Un incendie a éclaté, il y a quelques jours, dans la demeure du sieur Charles Guilloiseau, sabotier à Neuillé. Grâce à la promptitude des secours dirigés par M. le Maire de Neuillé, les bâtiments voi-

sins ont été préservés. La perte s'élève à 700 fr. environ. Le tout était assuré. La malveillance est complètement étrangère à ce sinistre.

Une circulaire adressée par le maréchal ministre de la guerre, à la date du 24 septembre dernier, aux généraux commandant les divisions territoriales et actives, etc., contient les dispositions suivantes relatives aux officiers, sous-officiers, caporaux et brigadiers désignés aux dernières inspections générales pour aller en semestre :

« Afin d'éviter les embarras qui résulteraient de l'absence d'instructeurs au moment où les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1861 vont arriver aux dépôts d'instruction, j'ai décidé que les officiers, sous-officiers et caporaux ou brigadiers des dépôts des corps isolés de leurs bataillons ou escadrons actifs, et désignés à l'inspection générale pour partir en congé de semestre au 1^{er} octobre prochain, ne pourront jouir de cette faveur qu'après que les hommes de la deuxième portion du contingent auront quitté les dépôts d'instruction pour rentrer dans leurs foyers, c'est-à-dire le 1^{er} mars. »

La circulaire suivante a été adressée par le ministre de l'agriculture aux Chambres de commerce Paris, 23 septembre.

« Monsieur le président,

« L'attention de mon département a été appelée sur l'utilité qu'il y aurait, pour le commerce, à rendre uniformes, sur toutes les places, les conditions de tares et d'escomptes, et les termes à accorder pour la livraison des marchandises.

« La diversité des usages, la multiplicité des opérations auxquelles ils s'appliquent, sont de nature à compliquer l'étude de la question, et ce n'est que par des vues d'ensemble qu'on peut espérer d'arriver à une solution.

« Après avoir consulté, au préalable, la Chambre de commerce de Paris sur les avantages du projet, sur la possibilité de sa réalisation, du moins pour partie, et enfin sur le meilleur mode d'information à suivre, j'ai décidé la réunion d'une conférence des délégués des chambres de commerce des principaux ports et centres industriels de l'Empire, pour discuter en commun les diverses questions à résoudre, et s'entendre, s'il y a lieu, sur les bases d'une réglementation uniforme à proposer à l'autorité supérieure.

« Mais avant d'ouvrir cette conférence, à laquelle sera appelé à prendre part un membre de votre Chambre, et pour qu'elle puisse fonctionner utilement, il importe de réunir tous les moyens d'informations sur lesquelles devra porter son travail. Dans ce but, je crois nécessaire de demander à toutes les chambres de commerce des renseignements sur les tares et escomptes, et sur les usages usités dans leur circonscription, avec leur avis, tant sur les modifications à y introduire que sur le mode de réglementation à adopter, après avoir entendu, au besoin, les syndicats de courtiers, et, à leur défaut, les courtiers en exercice dans les différentes localités du ressort.

« Je viens donc vous prier, Monsieur le président, de vouloir bien provoquer, au sein de votre Chambre, une enquête sur les points à régler et de m'en transmettre le résultat avec les documents

che sans doute une intention. Mais cette intention n'a pas encore été expliquée.

Tout en parcourant ces rangées de blocs titaniques, et en feuilletant les *Antiquités de la Bretagne*, excellent livre de M. de Fréminville, dont il s'aidait dans ses recherches archéologiques, Fabrice songeait aux assertions nombreuses et contradictoires hasardées sur l'origine de ces monuments. Tantôt ils n'avaient pu être que l'ouvrage des Romains, et ces pierres représentaient un camp de César : — comme si l'on voyait rien de semblable dans les stations romaines dont il nous reste encore en France un grand nombre de débris. Tantôt ils étaient l'œuvre des Hébreux et même des Grecs : — sans doute parce qu'on y retrouvait l'image du temple de Salomon ou du temple de Diane. Deux antiquaires bretons en ont parlé : l'un, M. de Penhouet, les a attribuées aux Phéniciens qui, disait-il, ont colonisé l'Armorique ; l'autre, M. de la Sauvagère, en a fait l'œuvre des Egyptiens, en rappelant le palais de Karnac dans les ruines de Thèbes, ainsi que la fameuse avenue du Sphinx qui conduit à ce palais.

Mais toutes ces hypothèses plus ou moins ingénieuses n'ont pu résister à un examen approfondi. Il est demeuré évident que ces vestiges de l'antiquité appartiennent en propre aux peuples aborigènes du Nord et qu'ils sont contemporains de la civilisation des druides. Vainement, en effet, en chercherait-on quelques-uns avant cette na-

ture gigantesque et grossière chez les peuples méridionaux, tandis qu'on en rencontre un nombre considérable jusque dans le Suède, en Norvège, au fond du Jutland, partout enfin où la race celtique et la religion de Thor et d'Esus ont étendu leur empire.

Il est moins facile de préciser leur destination. Faut-il regarder, par exemple, les *men-hirs* et les *peulvans* de Karnac comme les mausolées d'un cimetière antique ou bien comme les colonnes d'un trophée militaire ? L'opinion la plus accréditée fait de ces monuments autant de sépultures de guerriers tués dans une mémorable bataille. Un seul antiquaire, M. de Cambry, ne voit en eux ni un cimetière, ni un trophée : il y reconnaît la figure du zodiaque. Malheureusement pour l'opinion de M. Cambry, on ne compte que onze files de pierres, et le zodiaque a douze signes. Fabrice discutait tout haut avec lui-même les probabilités de ces différents systèmes, lorsqu'une voix douce et grave, s'échappant de derrière un *peulvan*, lui dit :

— Ne vous mettez pas tant en peine, Monsieur, je vais vous expliquer ce que vous ne devineriez peut-être jamais. Ces pierres sont des souldards qui ont été métamorphosés un jour qu'ils poursuivaient saint Cornéli. Voilà la vérité.

Fabrice alla vers l'endroit d'où partait cette voix et vit, assis au pied du bloc de granit, la belle enfant qu'il avait déjà remarquée dans la sente du Moustoir. Elle res-

sait une couronne avec les fleurs qui remplissaient son petit panier.

Elle pouvait avoir dix-huit ans. Elle était brune et blanche ; sa chevelure noire avait des reflets bleus ; son visage harmonieux offrait l'éclat de la neige au soleil. Ses yeux étaient doux, mais un peu hagards ; ses lèvres rosées s'ouvraient d'un air à la fois naïf et réfléchi, laissant entrevoir de petites dents laitueses comme des perles ; ses joues étaient pâles, mais leur fin épiderme cachait comme un transparent de carmin, car elles rougissaient à la moindre impression.

Elle se troubla un peu en voyant Fabrice la considérer avec curiosité, et son visage s'empourpra légèrement.

— Vous êtes savante, Mademoiselle, lui dit-il ; et je vous remercie de m'avoir tiré d'embarras.

— Je suis de la lande, Monsieur, répondit-elle avec le même air de douceur et de gravité. J'en connais les secrets et je me fais un devoir de les apprendre aux voyageurs.

A ces paroles, Fabrice crut qu'il avait affaire à l'un des *ciceroni* de la lande. Il fut enchanté de sa jeunesse et de sa grâce, et s'empressa de lui demander sur le pays des renseignements qu'elle lui donna avec une obligeance sérieuse.

— Je puis vous indiquer d'ici, lui dit-elle, tout ce qu'il y a de bizarre sur cette terre de bruyères et d'ajoncs. Regardez d'abord à droite de la première file des pierres

précités à l'appui. Je vous prie en outre de faire procéder au choix du membre chargé de la représenter, et de faire parvenir ensuite l'extrait de la délibération prise à cet égard.

» Lorsque le moment sera venu de convoquer les délégués, j'aurai soin de prévenir le membre désigné par votre chambre de la date précise de l'ouverture de la conférence.

» Recevez, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée,

» Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, E. ROUHER. »

Le collège de Saumur, qui, pour l'instruction secondaire, est entièrement organisé comme les lycées, comprend en outre un enseignement complet et spécial pour les études primaires supérieures. Les heureux résultats que cet établissement obtient tous les ans lui ont mérité la confiance des familles et ont établi la bonne réputation dont il jouit. Désireux de donner aux jeunes gens qui se destinent à entrer dans les écoles vétérinaires les moyens sûrs d'y arriver, M. Delpech, principal du collège, vient d'organiser un cours spécial ayant pour but de leur offrir la direction qui leur manquait jusqu'ici. L'enseignement des matières exigées pour l'admission aux écoles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse est confié à des professeurs capables, qui ont déjà fait recevoir avec succès plusieurs candidats. Pour ce qui regarde la partie pratique du programme, les élèves sont conduits les jours de congé dans les ateliers de l'École impériale de Maréchaux. Là, sous la direction d'un adjudant, ils apprennent à forger et ils reçoivent des notions exactes sur la conformation du cheval et principalement sur celle du pied dont ils font une étude particulière. La confection des fers et les différentes ferrures, qui doivent être employées, sont l'objet de soins minutieux.

Ces connaissances, que la position exceptionnelle de notre collège auprès de l'École de cavalerie, permet de donner, font classer les élèves qui se présentent aux écoles vétérinaires dans un très-bon rang, et leur facilitent les moyens d'obtenir les demi-bourses, qui sont accordées, tous les ans, à ceux qui se distinguent par leur travail et leur instruction. C'est aussi dans ce même but que M. Delpech fait suivre aux élèves un cours complet de physique et d'histoire naturelle.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Des navires arrivés de la Havane, où régnait la fièvre jaune, ont donné lieu, dans ces derniers temps, à des accidents d'une certaine gravité à Saint-Nazaire. Grâce aux mesures prises par le gouvernement, et en particulier à un système de lazaret flottant établi hors de la rade, ces accidents ont été promptement arrêtés. La population même n'a jamais été sérieusement compromise.

Aujourd'hui tout est complètement terminé. Depuis plusieurs semaines il n'y a plus aucun malade suspect à Saint-Nazaire, et tous les navires qui auraient pu inspirer quelque crainte ont été isolés et assainis.

Le docteur Méliet, inspecteur général des services sanitaires, envoyé à Saint-Nazaire à cette occasion, est rentré à Paris, sa présence sur les lieux

ayant cessé d'être nécessaire. Toutefois, les dispositions organisées sont maintenues pour le cas, peu probable, où de nouveaux arrivages pourraient réclamer quelque précaution.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Une aventure fort mystérieuse fait depuis quelques jours, à Ruffec, l'objet de toutes les conversations : au salon, à l'atelier, au café, au cabaret, dans les rues, dans les champs, il n'est pas question d'autre chose.

Il existe, près de Ruffec une forêt assez étendue que traverse la route de Paris à Bordeaux et dans laquelle se trouvent de nombreuses charbonnières. Or, le 17 septembre courant, un étranger, dont la mise annonçait l'aisance, arriva à Ruffec vers cinq heures après midi, et se mit à rôder autour de la ville. Dans sa promenade, il rencontra deux gardes forestiers, et s'adressant plus particulièrement à l'un d'eux, il l'invita à venir prendre un verre de vin, ce qui fut accepté.

Il conduisit alors le garde dans un cabaret, et, tout en choquant son verre contre le sien, il lui demanda des renseignements sur la forêt voisine de la ville, notamment à quel point elle était traversée par la route impériale ; s'il n'y avait pas des charbonnières, à quelles distances elles étaient de la route, et enfin s'il n'y en avait pas une qui fût près d'un hêtre. Le garde donna tous les renseignements demandés ; puis, après s'en être cordialement séparé, l'étranger alla se coucher.

Le lendemain, dès le matin, le voyageur se dirigea vers la forêt, et ayant rencontré un cantonnier, il lui emprunta une pioche, et lui laissa son paletot en garantie ; puis il se dirigea seul dans le pousseur de bois. Il en revint une heure après, rendit la pioche, reprit son paletot et continua son chemin.

L'étranger n'a plus reparu ; mais, sur les indications données par le cantonnier et le garde, on visita les charbonnières. On remarqua que l'on avait commencé à creuser la terre près de l'une d'elles ; mais on avait abandonné ce travail. Au tour d'une autre charbonnière, près de laquelle on remarqua un hêtre, mais un châtaignier, on vit quatre trous nouvellement creusés ; au fond de l'un était une cavité carrée ; une cavité ronde était au fond d'un autre trou.

Qu'y avait-il dans ces cavités ? c'est ce que l'on ignore encore ; mais on ne doute pas que les trous n'aient été creusés par l'étranger, et qu'il n'ait enlevé ce qu'elles contenaient. On parle de sommes considérables enfouies près du châtaignier, d'un vol important commis, il y a une douzaine d'années, dans les environs de Ruffec, et l'on remarque qu'il y a longtemps que l'enfouissement a dû être fait, car la terre qui borde les cavités est fortement tassée.

Maintenant est-ce l'étranger qui aurait lui-même caché les objets qu'il est venu reprendre ? Cette supposition n'est pas admissible, car il n'aurait pas eu besoin de demander des renseignements pour reconnaître la place où il devait creuser. Les plus sensés croient que l'étranger est un forçat dont le temps est expiré, qui avait fait connaissance au bagne de celui qui avait enfoui les objets déterrés, et aura appris ou surpris son secret. Quoi qu'il en soit on

se perd en conjectures, et l'on nous assure que la justice s'occupe de pénétrer ce mystère.

Pour chronique locale et faits divers : r. CODET.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1^{er} octobre 1861, le prix du kilogramme de viande, première qualité, est fixé comme suit :

Bœuf ou vache.	1 fr. 20 c.
Veau.	1 25
Mouton.	1 45

DERNIERES NOUVELLES.

Le conseil général de la Banque de France, dans sa séance du 1^{er} octobre, a élevé le taux de l'es-compte à 6 0/0. (*Moniteur.*)

Naples, 28. — La flotte anglaise, composée de neuf vaisseaux, est revenue. Les marins disent qu'ils resteront six mois. Les démocrates ont fait une ovation au général Cialdini au théâtre Fondo.

Le *Journal de Rome* publie la nomination de M^{rs} Chigi, nommé nonce du Pape à Paris.

Naples, 1^{er} octobre. — On répand en ville des bulletins portant ces mots : « Italie, Emmanuel à Rome avec Garibaldi ! » Dans la rue de Tolède, plusieurs groupes du peuple se sont formés ; de nombreuses patrouilles parcourent la ville. Il paraît que la démonstration n'aura pas lieu. — Havas.

La rentrée des cours d'éducation pour les jeunes filles, dirigés par M^{lle} Emma Mathieu, carrefour de la Douve, à Saumur, aura lieu le mardi, 8 octobre.

Ces cours, renfermant les différents degrés de l'enseignement, peuvent être suivis depuis l'âge de six ans jusqu'à l'achèvement complet de l'éducation ; ils ont lieu, pour chaque division d'élèves, une fois par semaine, pendant deux heures, en présence des parents.

Les jeunes filles obligées de s'absenter et celles qui, demeurant trop loin de Saumur, ne peuvent assister assez régulièrement aux cours, reçoivent chaque semaine, par la poste, le résumé de la séance qu'elles ont manquée et la note du travail qui s'y rattache.

L'étude de la langue anglaise étant, de nos jours, presque inséparable de toute bonne éducation et pouvant être d'une grande utilité, M^{lle} Mathieu s'est adjoint miss Haddon, professeur d'Anglais, et l'enseignement de cette langue fera désormais partie des cours.

Miss Haddon, professeur d'Anglais au cours de M^{lle} Mathieu, a l'honneur de prévenir les familles de Saumur et celles des environs, qu'elle donnera également des leçons particulières d'Anglais, d'Allemand et de dessin, et fera le jeudi un cours d'Anglais spécialement destiné aux jeunes filles élevées dans leurs familles ou dans les autres maisons d'éducation. (491)

Plumes de Humboldt.

Dans une des dernières séances de l'Académie, M. Babinet a présenté à ses confrères une jolie boîte portant sur son couvercle un portrait d'Alexandre de Humboldt, et contenant des plumes métalliques de

de Karnac, et vous apercevrez un moulin.

— Je l'aperçois, répondit Fabrice.

C'est le moulin de Kervary, le moulin où la fée Médu-sine vient la nuit moudre de l'ble pour elle et pour ses sœurs.

— Selon la légende ? observa notre touriste en souriant.

— Selon la vérité, répliqua gravement la jeune Bre-tonne.

Surpris de cette réplique, ainsi que du ton sententieux qui l'accompagnait, Fabrice dut penser qu'elle émanait d'une crédulité excessive. Il n'en continua pas moins à écouter, son interlocutrice, grâce à ses yeux bleus plus intéressants que ses discours.

— Tout près du moulin, reprit-elle, est un grand dolmen, un des plus grands qui soient à dix lieues à la ronde ; il se nomme le dolmen des Poulpiquets.

— Mais autant que j'en puis juger à cette distance, il me semble que les pierres en sont toutes dérangées.

— En effet, elles ont été bouleversées par une légion de ces génies malfaisants qui, chaque année, à la Noël, viennent là tenir conseil et danser dès la chute du jour jusqu'à l'aube matinale.

Fabrice ne se hasarda plus à douter de la parfaite certitude de ces traditions populaires.

— De ce côté-là, au bord de la mer, continua le char-mant cicerone, découvrez-vous Karnac ? Karnac, un

village vieux comme le monde ! Non loin, vous remarquez une tombelle composée de pierres grosses comme des pavés, amoncées les unes sur les autres. Prenez-garde ! ce sont des ossements pétrifiés de géants qui ont fait naufrage sur nos côtes. On a bâti dessus une petite chapelle dédiée à saint Michel, et où ce saint homme prie pour les trépassés.

Elle s'exprimait en si bons termes, que Fabrice commençait à s'en étonner, lorsqu'il réfléchit qu'elle récitait sans doute une leçon apprise par cœur. Il se plut à la lui laisser répéter jusqu'au bout.

— Ah ! j'allais oublier ! poursuivit-elle. Près de la tombelle est une fontaine sacrée, au milieu d'un beau bouquet d'arbres. C'est là que saint Michel vient se désaltérer quand ses lèvres sont sèches d'avoir beaucoup prié. Vous ferez bien d'aller boire de l'eau de cette fontaine, Monsieur, car elle guérit les affligés.

Puis elle se tut et se rassit pour achever sa couronne de fleurs.

— Est-ce donc tout ce que la lande renferme de remarquable ? lui demanda Fabrice, qui regrettait presque de ne plus entendre sa voix, dont il aimait la mélancolique accentuation.

— C'est tout, Monsieur, répondit-elle laconiquement.

Fabrice tira de sa bourse une pièce d'argent qu'il laissa tomber dans le panier de la jeune fille. Il accom-

pagna ce don d'un gracieux compliment, car déjà elle s'était emparée de la pièce d'argent, et la considérait en tremblant, l'œil hagard et la joue empourprée. Tout-à-coup, elle la jeta loin d'elle en poussant un petit cri aigu, se leva de nouveau, redressa sa jolie tête brune et dit d'une voix éclatante :

— Laissez-moi ! laissez-moi ! je suis la fée de la lande.

Aussitôt, elle ôta sa cornette, posa sur ses beaux cheveux noirs sa couronne d'iris de convolvulus et de glaïeuls ; puis elle s'enfuit à travers les files de pierres, au hasard, en décrivant dans son vol d'oiseau de capricieuses sinuosités.

Elle était si charmante ainsi, que Fabrice se sentit un moment partagé entre l'admiration et la pitié.

— Pauvre belle créature, murmura-t-il enfin le cœur gonflé.

Un profond soupir répondit à ces tristes mots. Au bruit de ce soupir, notre touriste se retourna et vit à quelques pas de lui un jeune paysan, à la taille herculéenne, à la mine douce et affligée, les bras croisés, la tête pendante sur sa poitrine, immobile comme une statue de la Douleur.

— Qu'est-ce donc qui l'a rendu folle ainsi ? lui demanda-t-il.

— Son cœur, répondit le gars d'une voix grave et touchante.

(La fin au prochain numéro.)

forme et de propriétés toutes nouvelles. Leur forme est mathématiquement déterminée afin qu'elles aient à la main la souplesse des plumes de corbeau. Le métal a subi une double cémentation chimique, qui lui donne une élasticité bien supérieure à celle des plumes d'acier ordinaires. Il en résulte que la plume Humboldt est le type du genre, le *ne plus ultra* de l'art. Elle n'a qu'un inconvénient, dont le fabricant seul est en droit de se préoccuper : son inaltérabilité et sa durée douze fois plus grande que celle des plumes les plus vantées, presque égale à celle des plumes d'or. La face intérieure du couvercle de la boîte porte ces mots en *fac-simile* : « J'accepte le nom de votre plume, A. de Humboldt, Berlin, 13 mai 1858. » M. Alexandre, de Bruxelles, qui a inventé ce petit outil, et qui a eu l'heureuse pensée de le dédier à l'homme qui a peut-être le plus écrit, nous a montré cinq lettres qui prouvent en quelle sérieuse considération l'illustre savant avait pris la perfectionnement pour lequel on sollicitait son patronage. Protégé par un si grand nom, la plume Humboldt a été universellement adoptée en Allemagne. Le traité de commerce, en supprimant le droit de douane, lui ouvre aujourd'hui les portes de la France, où elle ne peut manquer de trouver le même succès.

COSMOS.

P.S. Nous apprenons que M. Alexandre a remis son seul dépôt pour la France à Paris, 12, rue Mauconseil, pour la vente en gros seulement. Pour le détail, chez les papetiers et libraires, 3 fr. 50 c. la boîte. (488)

Ecole de Notariat de Bordeaux.

Cette institution a pour objet : de suppléer à l'insuffisance du stage et de procurer aux jeunes gens qui aspirent au notariat une instruction raisonnée et approfondie. Versés dans la science du droit civil et des lois fiscales, les notaires formés à cette école ne sont plus de simples praticiens ; ce sont des notaires juriscultes dont les actes,

toujours conformes aux prescriptions de la loi, n'ont à redouter ni les chicanes ni les procès.

L'Ecole de Bordeaux compte trente années d'existence et présente ainsi la garantie d'un enseignement longtemps éprouvé. Quarante-cinq départements y ont envoyé des élèves, et l'on rencontre sur tous les points de la France des notaires qui lui doivent leur instruction et leur succès.

La rentrée se fait le 4 novembre. (489)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Les tendances de la Bourse s'accusent de plus en plus dans le sens de la hausse, à mesure que la liquidation se rapproche. Le découvert resté inébranlable jusqu'à présent dans ses positions, commence à perdre de son assurance, chaque jour amène dans les rangs des vendeurs quelque défection. Les dispositions du comptant se raffermissent en même temps, et le report diminue. Il est donc évident que le marché est dans une voie excellente, et il ne lui manque, pour progresser plus rapidement qu'un courant d'affaires plus actif, et un découvert plus important.

La situation générale continue à donner aux idées de hausse un appui sérieux. La Banque d'Angleterre vient d'abaisser encore le taux de son escompte, qui n'est plus qu'à 3 1/2 0/0 et la Banque de France peut maintenant la suivre dans cette voie sans manquer aux règles de la prudence. Or, il est de règle que l'abaissement du loyer de l'argent a pour terme correspondant l'élévation du prix des valeurs mobilières ; la hausse de la rente n'aurait rien, dans ce cas, qui ne fut logique et naturel. Il en résulterait un afflux plus considérable des capitaux sur le marché financier, où toutes les valeurs offrent une rémunération avantageuse dans les prix actuels.

Si l'on examine de près la situation du marché, on voit que la hausse ne rencontre guère d'obstacles en ce moment qu'en elle-même, c'est-à-dire qu'il n'y a pas en depuis quelque temps, de réaction as-

sez marquée pour accroître l'importance du découvert. Il y a peut-être un peu de trop de positions engagées à la hausse ; chacun a son lot, et il ne se présente pas assez de nouveaux acheteurs dans les prix actuels. Toutefois il ne faut pas oublier que presque toutes les primes vendues ce mois-ci sont débordées ou sur le point de l'être, et que le découvert qui en résultera peut donner à la rente un essor inattendu.

L'emprunt italien a eu les honneurs de la semaine. De 71-35 il s'est élevé à 72 fr. et reste demandé à 71-80. Jusqu'à ce jour notre Bourse n'avait pas accordé à ce fonds d'Etat toute l'attention qu'il mérite. Nos capitalistes ne s'étaient pas suffisamment pénétrés des conditions exceptionnelles que leur offre ce placement. En effet, les porteurs d'emprunt auront à toucher au 31 décembre prochain, un coupon de 2 fr. 50 centimes, qui, pour deux cinquièmes versés, représentera 6 1/2 0/0 d'intérêt en trois mois ; et encore l'un de ces cinquièmes n'est-il exigible que dans deux mois, ce qui ajoute une bonification supplémentaire à ce rendement déjà si avantageux. Admis récemment à la Bourse de Londres, où l'on ne négocie que des titres entièrement libérés, l'emprunt italien y obtient une grande faveur.

Nous n'avons à signaler rien de nouveau sur le marché des chemins de fer. L'amélioration est à peu près générale sur les lignes du réseau français. Elle correspond d'ailleurs à l'augmentation régulière des recettes, qui recommandent ces valeurs comme placement de premier ordre. — E. DUTIL (Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 1^{er} OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 68 15.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 96 00

BOURSE DU 2 OCTOBRE

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 68 00

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 96 15

P. GODET, propriétaire-gérant.

Retrait de cautionnement.

M. DUTERME, ancien notaire à Saumur, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (394)

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

La vente des voitures, carrioles, tilbrys, roues et autres objets, autorisée par le Tribunal de Commerce de Saumur, sera continuée samedi 5 octobre, à midi, sur la place de la Billauger. (490)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 13 octobre 1861, heure de midi, en l'étude dudit M^e DENIEAU,

1^o Deux mille cinq cent trente-un pieds de sapins, plantés dans le bois de l'Épinal, en la commune d'Allonnes ;

2^o Et la superficie de 13 hectares 43 ares environ de bois-taillis et bruyères, au même canton ;

Le tout situé sur la terre du Bellay.

Pour voir les bois, s'adresser au sieur DRUSSÉ, régisseur, au château du Bellay, et, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, dépositaire du cahier des charges. (486)

A VENDRE A CHINON,

LE MATÉRIEL ET LES MOYENS DE FABRIQUER LE

SAVON BLANC

(Spécialité).

Gros bénéfices à faire, suivant l'importance qu'on voudra donner à l'affaire. — Les ustensiles, qui ont coûté à monter 3,500 francs, vendus pour 1,500 francs. — Loyer, 200 francs.

S'adresser à M. RAGEAU-FRÉLON, marchand de fer à Chinon. (485)

UN JEUNE HOMME de vingt ans de dans une maison bourgeoise. Il se chargera des soins des chevaux et de l'entretien d'un jardin. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de vingt-quatre ans désire une place dans une maison de commerce ou pour les travaux de la campagne. S'adresser au bureau du journal.

4,000 PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Formules, Recettes,

Dont l'exploitation de chacun d'eux peut devenir le point de départ d'une fortune particulière.

Métaux, alliages, aluminium, soudure, bronzage, argenture de toutes substances, dorure, galvanopastie (procédés, appareils, bains, etc.), photographie, gravure, autographie, héliographie, etc. — Blanchiment des tissus, nettoyage, teinture, dégraissage, etc. — Huiles (purification, decoloration), savons, lessives, essence, esprits, couleurs, vernis, glace artificielle. — Ciments, mastics, luts, colles, enduits hydrofuges, marbres artificiels, pierres factices, moulage, incombustibilité des bois, imperméabilisation des tissus, etc. — Pierres précieuses artificielles. — Produits nombreux de parfumerie. — Encres de toutes sortes, cirages, mordants, etc. — Eaux diverses, boissons économiques. — Procédés de tonnage, d'embaumement, de désinfection. — Préparation facile, conservation, amélioration des vins, eaux-de-vie, liqueurs de toutes sortes. — Destruction des animaux et insectes nuisibles, etc.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE SECRETS

D'une application sûre et facile,

Présentant en outre les procédés de conservation des Substances alimentaires et des Boissons.

Un volume gr. in-8^o à deux colonnes, Par le docteur ADOLPHE BENESEUR LUNEL.

3^e ÉDITION, Contenant 2,000 procédés.

PRIX : 10 FRANCS. S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

BOIS VIFS DE CHAUFFAGE,

Essence bois blanc,

4 6 fr. 50 c. le stère, rendu à Saumur, quitta de tous droits.

S'adresser à M. LEBAUD, propriétaire à Villebernier. (487)

A LOUER

Présentement,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES, Maison Simon.

Marchand de chaussures, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. LAMBOURG. (336)

VINGT ANS DE SUCCÈS

Au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraîchissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus débilité, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la grille de l'inventeur, il. de Ricqlès, cours d'Illeboville, 9, à Lyon ; à Paris, 5, cite Trévise.

Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. MENIER, confiseur. (345)

Librairie MONNOYER FRÈRES, éditeurs, au Mans (Sarthe).

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

PROVINCE DU MAINE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,

Avec des considérations pratiques sur le caractère, les mœurs, les usages de ses habitants,

DES MENTIONS BIOGRAPHIQUES DE SES COMTES, DE SES ÉVÊQUES ET DE SES HOMMES REMARQUABLES ANCIENS ET MODERNES,

Par A. LEPELLETIER DE LA SARTHE.

2 beaux volumes in-8^o de 600 pages au moins chacun.

SOUSCRIPTION.

Le prix de l'ouvrage est de 12 fr. pour les souscripteurs seulement, sans aucune autre obligation que de solder, en le recevant, chacun des deux volumes qui formeront tout l'ouvrage, dont le manuscrit est prêt. L'impression sera terminée dans le cours de l'année.

On souscrit à Saumur au Bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

Saumur, imprimerie de P. GODET

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,